



Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	400 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	390 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	380 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	370 €
Supérieur à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	360 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le montant de la prime déterminé est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi.  
La prime peut être versée en une et ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Le Comité Social Territorial du CDG76 a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur le projet de délibération instaurant la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat en date du 21 décembre 2023.

**Après exposé, il est proposé au conseil municipal de prendre la délibération instaurant la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.**

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET RELEVANT DE LA CATEGORIE C – CREATION**

Il est rappelé au conseil municipal qu'un agent est actuellement en détachement pour effectuer une formation dans le but d'intégrer la police municipale du Havre.,

La date de son intégration définitive à la Mairie du Havre est prévue le 1<sup>er</sup> février 2024. Dès réception de l'arrêté d'intégration établi par la Mairie du Havre, il sera fait un arrêté de radiation des effectifs pour intégration dans l'administration de détachement.

Pour remplacer cette agent, un agent contractuel a été recruté sur un emploi pour accroissement temporaire d'activité jusqu'au 31 mars 2024.

Afin d'assurer la continuité du service, il est nécessaire de faire un nouveau recrutement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024. Il convient d'effectuer une déclaration de vacance de poste et d'assurer la publicité de l'offre (1 mois minimum) sur le site du CDG76.

**Il est proposé au conseil municipal de créer un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.**

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **BP 2024 DE LA CU - COMMUNICATION**

Il est exposé au conseil municipal,

Au cours de sa séance du 14 décembre 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine « Le Havre Seine Métropole » a adopté les budgets primitifs de l'exercice 2024.

Mr le Maire informe qu'une communication de ces documents doit être faite aux membres du conseil municipal. Ces documents sont consultables sur le site de la communauté urbaine. Cette démarche étant effectuée, **il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération dans ce sens.**

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **PROJET INVESTISSEMENT 2024 – DEFENSE INCENDIE – DEMANDES DE SUBVENTION - AUTORISATION**

Il est présenté au Conseil municipal les projets d'investissement 2024 qui feront l'objet de demande de subvention pour la pose de 2 réserves d'eau incendie :

1 de 120 m3 située rte du Pays de Caux , pour un montant estimatif des travaux : 36 971.42 € H.T, soit 44 365.70 € T.T.C et 1 de 60 m3 située Impasse du Carreau Pique, pour un montant estimatif des travaux de 25 312.24 € H.T, soit 30 374.69 € T.T.C. A ces travaux s'ajouteront les branchements eau potable pour un montant estimatif des travaux de 3.500.00 € T.T.C.

**Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mr le Maire à lancer ces travaux et demander auprès des services compétents les subventions les plus élevées possibles.**

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**Titularisation de 2 agents au grade d'adjoint technique territorial** : 2 agents peuvent être titularisés au 1<sup>er</sup> avril 2024. Une proposition de titularisation sera faite auprès du CDG76.

#### **Téléphonie :**

Il est rappelé au conseil municipal que la commune a adhéré au RESAH (groupement de commande de la Communauté Urbaine).

Les abonnements des lignes internet seront pris en charge par la Communauté Urbaine.

Les abonnements des lignes fixes et téléphones portables restent à la charge de la Commune.

Jusqu'à présent, la dépense imputée aux abonnements, toutes lignes confondues, était d'environ 9.000 € par an.

Dorénavant, elle sera d'environ 7.200 €, soit une économie de 20 % par an.

#### **Local éphémère :**

La demande de permis de construire est en cours d'instruction auprès du service de la C.U. La Commission PMR aura lieu le 13 février prochain.

Il est rappelé au conseil municipal que la demande de PC a été établie par l'architecte BRESSAC. Montant de la prestation : 1.440,00 € T.T.C.

#### **Association Angerville L'Orcher Pétanque :**

Il est exposé au conseil municipal que cette Association a besoin de faire une commande de tenues réglementaires pour pouvoir participer aux compétitions de pétanque. Pour que la commande soit validée, le Président de l'Association a demandé à Mr le Maire une attestation indiquant qu'une subvention lui sera allouée en 2024.

Après discussion, il sera établi une attestation en précisant que les demandes de subvention seront étudiées lors du vote du budget en avril 2024 et que le montant maximum de la subvention allouée à cette association sera de 300,00 €.

#### **LOGEO :**

Une nouvelle réunion avec LOGEO, la CCI et la gérante du PROXI. Après discussion, la gérante du PROXI souhaite que la commune rachète le fonds de commerce et qu'elle devienne employée de la commune (la CCI nous le déconseille car d'autres commerçants pourraient faire la même demande) ; ou de prendre en charge les travaux d'aménagement du nouveau local.

Afin d'avancer sur ce dossier, une décision va devoir être prise :

Soit la gérante du PROXI accepte de s'installer dans le nouveau local, soit elle reste installée dans son commerce actuel.

Soit trouver un autre commerce qui s'installera dans ce nouveau local.

#### **PLU :**

L'enquête publique commencera le 13 février 2024 et se déroulera pendant 1 mois. Approbation du PLU prévu en septembre 2024.

**Réunion élargie à tous les membres du conseil municipal :** La date est fixée le 13 février 2024 à 20 h 30. A cette réunion sera évoquée différents projets, notamment :

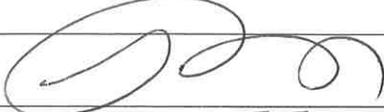
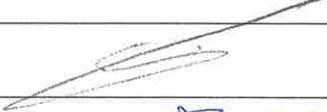
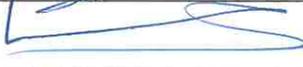
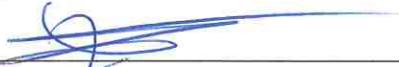
Les travaux pour le sens unique de circulation

Le projet de recensement des zones favorables au développement d'énergies renouvelables.

#### **L'Esprit de Taxus :**

Il est présenté au conseil municipal les différents supports pour informer la population des différents événements culturels qui auront lieu sur la commune du 01 au 31 mars 2024.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 40

NOM et Prénom	SIGNATURE
BASILLE Frédéric, Maire	
LORAY Alain, 1 <sup>er</sup> Adjoint	
CREVEL Catherine, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	
BOSTYN Patrick, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	
VARGUES Pierre	ABSENT
RICOUARD Sylvain	
BOBEE Véronique	
TORRES-MEDIANERO Patricia	
CAVELLIER Caroline	
CUISSINAT Frédéric, ayant donné pouvoir à Mr BASILLE Frédéric	
JONQUAY Virginie nommée secrétaire de séance	
FRANGEUL Fabrice	
LEONARD Laurent	
SAVARY Stéphanie	
LE MOAL-LEVASSEUR Laurence ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie SAVARY	